

Image not found or type unknown



Reconnaissance de dette entre concubins

Par **pilou76**, le **04/11/2011** à **21:19**

Bonjour,rnrnMon ex-compagnon m'a prêté il y a 3 ans, une somme d'argent. Je lui ai remboursé celle-ci en espèces, car il était à découvert, et ne souhaitait pas que cet argent transite par son compte. A la date de notre séparation, je lui avait tout rembourser. A ce jour, je ne lui dois donc plus rien. Par contre, il n'a jamais voulu m'établir de document à chaque fois qu'il percevait de l'argent en espèces de ma part. J'ai malgré tout continuer à le rembourser en espèces car il se montrait très menaçant envers moi (il était alcoolique et violent lorsque nous vivions ensemble). Quel est mon recours ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **05/11/2011** à **07:12**

Aucun.rnSi un jour il réclame l'argent, il devra prouver lui aussi qu'il a versé l'argent et que c'était un pret. ça sera à l'appréciation du juge

Par **pilou76**, le **05/11/2011** à **18:06**

Merci pour vos conseils.rnCordialement.